

PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2018

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS: M. Bruno Roy

M. Gérard Desjardins

M. André Blouin

M. Rodrigue Ouellet

M. Denis Blanchette

M. Gervais Parent

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-135 Tout en laissant le point varia ouvert,

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,

appuyé par monsieur Bruno Roy

et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET

18-136 Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,

appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet

et résolu unanimement :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2018.

4. <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES</u>

18-137 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur André Blouin

et résolu unanimement :

QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de juillet d'une somme de 28 944.44\$

AJOUT PAIEMENT / FACTURE DU CENTRE DU CAMION J.L. INC.

18-138 Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 3 060.76\$ au centre du camion J.L. inc. Ce paiement consiste aux réparations et la vérification mécanique pour la SAAQ du camion Western Star.

CERTFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière, certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2018 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.

Josette Bouillon

Josethe Bauellon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS AUX ÉLUS

- L'état des revenus et dépenses du mois de juillet.
- Rapport des activités du service de l'urbanisme, permis et inspection de juin 2018.
- ➤ Procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour le projet de remplacement du ponceau du ruisseau Charlotte

6. MRC DE LA MITIS

a) Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger sur la séance du 11 juillet 2018 du Conseil des maires

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

18-139 ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE les municipalités doivent adopter avec ou sans modification un nouveau code d'éthique et de déontologie pour les élus à la suite des élections municipales du 5 novembre 2017;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger, le 6 juillet 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 225 a été présenté par le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger à la même séance du 6 juillet 2018.

Il est proposé par monsieur Gérard Desjardins, appuyé par monsieur André Blouin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement no 225 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Charles-Garnier.

9. GARAGE MUNICIPAL

Suivi de la vérification mécanique des souffleuses

Dans la semaine du 5 au 11 août, M. Dany Dufour de <u>Mécanique-Mobile-Dany-Dufour</u> effectuera les tests de compression des moteurs des souffleuses.

10. VOIRIE

A) Programme d'aide à la voirie locale / rang 9 / invitation à des entrepreneurs

18-140 Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur André Blouin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal invite quelques entrepreneurs à exécuter les travaux de voirie suivants :

- . 1000 tonnes métriques de MG20B livré sur le 9^e rang à Saint-Charles-Garnier
- . 45 heures de pelle mécanique 20 tonnes métriques minimum avec godet à fossé

- 45 heures de niveleuse avec lame de 14 pieds
- 90 heures de camion 10 roues
- · 10 heures de rouleau compacteur minimum 3500 kg non-opéré
- · Transport aller-retour de la pelle mécanique
- · Transport aller-retour de la niveleuse
- · Transport aller-retour du rouleau

Les travaux seront supervisés et dirigés par un technicien de la MRC de La Mitis.

Veuillez déposer vos soumissions avant mercredi le 5 septembre 2018 par voie électronique à <u>stcharles@mitis.qc.ca</u>

Entrepreneurs suggérés :

- -Les constructions Jalbert et Pelletier
- -Excavations Léon Chouinard
- -Entreprises Ernest Normand

B) <u>ADJUDICATION DU CONTRAT DE REMPLACEMENT DU PONCEAU / RUISSEAU CHARLOTTE</u>

18-141 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier a demandé des soumissions via le Système Électronique d'appel d'Offres (SEAO) pour le remplacement du ponceau du ruisseau Charlotte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions, le 18 juillet 2018 à 11h05, au 38, rue Principale (voir procès-verbal de l'ouverture des soumissions);

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence « Construction R.J. Bérubé» a déposé une soumission respectant les exigences des documents de soumission;

CONSIDÉRANT QU'aucun certificat d'autorisation de la part du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'est requis pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation est en attente de la part de Pêches et Océans du Canada et de la part du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP);

CONSIDÉRANT QUE les montants de la soumission reçue de **90 473.14**\$ taxes incluses, de « **Construction R.J. Bérubé inc.** » dépassent les montants prévus à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie civil de la MRC de La Mitis recommande l'adjudication du contrat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Gervais Parent et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité procède à l'octroi du mandat selon les plans et devis et le prix de la soumission. Les travaux doivent être complétés au plus tard le 30 septembre 2018 pour l'ensemble des travaux;

QUE la Municipalité s'en tient à la programmation des travaux déposée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire;

C) NIVELEUSE ET GRAVIER

18-142 Il est proposé par monsieur André Blouin, appuyé par monsieur Denis Blanchette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise les services de la niveleuse et quelques voyages de gravier aux endroits critiques. Ces travaux seront réalisés par les constructions Jalbert et Pelletier.

11. COMPENSATION CHEMINS À DOUBLE VOCATION

Renouvellement de la demande de compensation

18-143 ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Charles-Garnier, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

NOM DU OU DES LONGUEUR À RESSOURCE NBR DE CAMIONS CHEMINS SOLLICITÉS COMPENSER (KM) TRANSPORTÉE CHARGÉS/AN

Route de Saint-Charles-Garnier	3,22	Bois brut	
Chemin du 7 ^e rang Ouest	3,08	Bois brut	
Chemin du Portage	2,19	Bois brut	3 350

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Gervais Parent, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de 8,49 km.

12. AUTORISATION À LA SAAQ POUR CONSULTATION DES DOSSIERS (PEP)

18-144 Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuvé par monsieur Rodrigue Ouellet

et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la Société d'assurance automobile du Québec à consulter tous dossiers et documents reliés au programme d'entretien préventif et à l'utilisation de nos véhicules.

13. NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

18-145 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,

appuyé par monsieur André Blouin

et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal retient les services de **RPF LTÉE** pour divers travaux électriques qui surviendront durant l'année.

Taux horaire régulier : 83.50\$/heure + taxes
Taux horaire supplémentaire : 141.50\$/heure + taxes
Taux horaire camion nacelle sans opérateur : 65.00\$/heure + taxes
Prix pour un call : Un minimum de 3 heures de travail sera facturé

Temps régulier de 8h à 17h du lundi au vendredi, maximum 40 heures semaine, le reste à temps supplémentaire.

Matériel électrique facturable selon les besoins.

Le taux horaire sera révisé annuellement selon l'augmentation des taux horaires de la CCQ effectif le 1^{er} mai.

14. VACANCES ANNUELLES DE LA DG

18-146 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Denis Blanchette et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise Mme Josette Bouillon, dg à prendre une semaine de vacances soit du 27 au 31 août inclusivement. Durant cette période, le bureau municipal sera fermé.

15. TRAVAUX POUR LE MANŒUVRE

18-147 Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Gervais Parent et résolu unanimement :

DE terminer les travaux non effectués en juillet.

-Signalisation pendant les travaux de voirie au rang 9 Est, si nécessaire

Les imprévus durant le mois

16. DOSSIERS DES ÉLUS

17. VARIA

1. <u>DEMANDE COLLECTIVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA 2017</u>

18-148 CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, grâce à sa politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* et à son plan d'action 2012-2017 poursuit son programme de soutien financier pour implanter la démarche MADA à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise à aider la municipalité à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la Table *Vieillir en santé* sur le territoire de La Mitis accueille favorablement que toutes les municipalités de la MRC obtiennent la reconnaissance MADA;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur Bruno Roy appuyé par monsieur Denis Blanchette et résolu de demander à la MRC de La Mitis de coordonner les travaux permettant d'effectuer une démarche collective MADA sur le territoire de notre municipalité et que la personne désignée responsable du dossier « aînés » est monsieur André Blouin.

La présente résolution annule la résolution 17-138

2. DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE 300 000\$

18-149 CONSIDÉRANT QUE la municipalité vise à obtenir une marge de crédit d'un maximum de 300 000\$;

CONSIDÉRANT QUE des liquidités seront nécessaires dans les mois à venir pour couvrir les dépenses occasionnées pour effectuer des travaux visant le remplacement d'un ponceau du ruisseau Charlotte ainsi que des travaux de construction et de réfection de voirie,

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont financés par une subvention venant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 soit un montant de quatre cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-douze dollars (486 972\$);

CONSIDÉRANT QUE cette subvention qui doit être versée par tranche au mois de mars de l'année suivant l'exécution des travaux;

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur André Blouin et résolu unanimement :

QUE la municipalité souhaite conclure une entente de services financiers avec le Centre Financier aux Entreprises de Rimouski pour une marge de crédit temporaire de 300 000\$.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Passage pour piétons au Parc Placide-Roy Prévoir un fossé comblé pour régler le problème de drainage à la côte du Ouimet. Quelques citoyens sont en désaccord que la municipalité entretient le chemin du Lac-Blanc. Dossiers à suivre...

M. Denis Blanchette quitte à 20h05.

19. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

18-150 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Gervais Parent et unanimement résolu de lever la séance à 20h10.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Pierre BÉLANGER, maire	Josette BOUILLON, dir.gén. et sectrés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.